



Marché subséquent « assurance-assistance rapatriement » (n°507)

I - Périmètre

Date de début d'exécution du marché : 01 juillet 2016

Date de fin d'exécution du marché : 30 juin 2020 (reconductions comprises)

Bénéficiaires

Les personnes envoyées en mission temporaire dans le monde entier hors France métropolitaine munies d'un ordre de mission établi et signé par les autorités compétentes du CNRS.

Missions couvertes

Missions temporaires d'une durée inférieure à 12 mois.

Territorialité :

Les garanties s'appliquent dans le monde entier (c'est-à-dire à l'étranger, dans les DROM COM, en Nouvelle-Calédonie, dans les Terres australes et antarctiques françaises ou à Clipperton) **mais hors France Métropolitaine**, indépendamment des caractéristiques géographiques, économiques, juridiques et politiques propres au lieu de déplacement et constatées lors de l'évènement.

II - Titulaire

Titulaire : Assurances Courtages et Services
153, rue de l'Université
75007 PARIS

Contacts techniques du titulaire en cas de nécessité :

Alric GANTIN ou Emmanuelle NOYER (de 9h30 à 17h30)

Tél. : +33(0)1.40.47.91.02

Assureur/Assisteur : ALLIANZ

III – Que faire en cas de sinistre ?

Contactez sans attendre l'Assisteur :

- au numéro unique suivant : +33 (0)1.45.16.43.81
- ou, par mail : à assistance@mutuaide.fr , copie medical@mutuaide.fr

Les informations suivantes devront être précisées :

- Nom, prénom de l'assuré ;
- Numéro d'abonnement du CNRS : **78931984** ;
- Pays, ville ou localité dans laquelle l'assuré se trouve ;
- L'adresse exacte (numéro, rue, hôtel éventuellement...) et surtout le numéro de téléphone où l'assuré peut être joint.

A noter : en cas d'urgence, il est impératif de contacter au préalable les services de secours primaires locaux pour tout problème relevant de leur compétence.

Etendue des garanties contractuelles : [Télécharger](#) le tableau de garanties (**ici en pièce jointe**)

IV - Formalités relatives aux demandes d'attestations



Les demandes d'attestations sont à effectuer uniquement lorsqu'il est demandé au missionnaire de présenter impérativement une attestation d'assurance aux autorités compétentes du lieu d'accueil (par exemple, dans le cadre de l'élaboration d'un dossier pour obtenir un visa ou une autorisation préalable).

Les demandes d'attestation sont formulées à l'adresse suivante : serviceclient@acs-ami.com

Chaque demande d'attestation doit contenir les informations suivantes, et être **accompagnée d'une copie de l'ordre de mission** en pièce jointe :

- Dans l'objet du mail : Demande attestation CNRS - **78931984**
- Les nom, prénom, date de naissance, nationalité de l'assuré ;
- Le pays de départ (par défaut : France) ;
- Le pays de destination ;
- Les dates de déplacement ;
- Adresse mail de l'assuré.

A noter : pour les demandes liées à des **déplacements vers certaines destinations (Russie, Chine, etc.)**, il convient d'ajouter au mail de demande une **adresse postale** permettant de recevoir physiquement l'attestation originale (envoi par courrier). En cas de nécessité, ces dernières peuvent également être retirées physiquement à l'adresse suivante :

ACS (se présenter à l'accueil de 9h30 à 17h30)

153, rue de l'Université

75007 PARIS

Toutes les attestations sont délivrées par le titulaire, sur demande par mail, dans un délai de 48h ouvrables (hors délais postaux pour les attestations physiques).

Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

SERVICES D'ASSURANCE Assistance Rapatriement

Tableau des montants de garantie

FRAIS MEDICAUX (1)

Maximum 500 000 € / personne / an

| | |
|---|------------------------------------|
| Hospitalisation médicale ou chirurgicale (avance et remboursement) | 100% des frais réels |
| Prise en charge hospitalière lors d'une hospitalisation | accordée 24h/24 sur simple demande |
| Transport pour soins (ambulance) | 100% des frais réels |
| Examens et soins médicaux inférieurs à 24h pratiqués en établissement hospitalier | 100% des frais réels |
| Consultations, visites, actes auprès de médecins généralistes ou spécialistes | 100% des frais réels |
| Consultations d'ophtalmologie | 100% jusqu'à 130 € / an |
| Frais d'analyses, travaux de laboratoire, actes de radiologie, pharmacie | 100% des frais réels |
| Actes d'auxiliaires médicaux (suite à un accident caractérisé) | 100% des frais réels |
| Soins dentaires (suite à un accident caractérisé) | 100% jusqu'à 460 € / an |

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

| | |
|---|---|
| Transport médical - Rapatriement sanitaire | 100% des frais réels |
| Assistance - rapatriement en cas de catastrophe naturelle | 100% des frais réels |
| Rapatriement des effets personnels | 100% des frais réels |
| Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 5 jours | Billet A/R + 180 € par nuit (maxi 10 nuits) |
| Retour anticipé suite hospitalisation ou décès d'un membre de la famille proche | Billet A/R |
| Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place | 100% des frais réels |
| Transmission de messages urgents | 100% des frais réels |
| Frais de recherche et de sauvetage | 100% des frais réels |

ASSISTANCE DECES

| | |
|--|--|
| Rapatriement du corps en cas de décès | Frais réels (frais funéraires limités à 2 000 €) |
| Présence d'un proche pour reconnaissance de corps et formalités de décès sur place | Billet A/R + 180 € par nuit (maxi 3 nuits) |

ASSISTANCE JURIDIQUE

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Paiement d'honoraires | jusqu'à 30 000 € par événement |
| Avance sur caution pénale ou civile | jusqu'à 30 000 € par événement |

(1) Lorsque l'adhérent bénéficie de la sécurité sociale et de tout autre organisme complémentaire, nos remboursements viennent en complément.

Contrat n° : 78 931 984

**Si vous avez besoin d'assistance / rapatriement,
contactez Mutuaide (24h/24 - 7j/7) :**

- par téléphone : +33 1 45 16 43 81
- par fax : +33 1 45 16 63 92
- par email : assistance@mutuaide.fr ou medical@mutuaide.fr

Pour toute demande de remboursement, contactez ACS : +33 1 40 47 91 00 – serviceclient@acs-ami.com